



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

29 août 2023

Levée de l'interdiction générale de faire du feu en plein air

L'interdiction générale de faire du feu en plein air décrétée le 22 août 2023 par le chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS), Frédéric Favre, est levée avec effet immédiat. Les précipitations ainsi que les températures plutôt fraîches depuis le week-end dernier contribuent à une nette détente sur le front du danger d'incendie.

L'interdiction générale de faire du feu en plein air décrétée le 22 août 2023 par le chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS), Frédéric Favre, est levée avec effet immédiat.

En effet, durant les dernières 72 heures, des précipitations abondantes ont été enregistrées sur l'ensemble du territoire cantonal. La plaine du Rhône a ainsi reçu entre 40 et 75 millimètres de pluie, certaines régions de montagne jusqu'à 116 millimètres. De plus, les températures sont actuellement relativement basses, limitant ainsi l'augmentation du risque d'incendies après les pluies.

Ces deux facteurs permettent d'abaisser le danger d'incendie pour l'ensemble du territoire en degré 1 ou 2. Il convient toutefois de rappeler que même lorsque le danger d'incendie est faible ou limité, la prudence s'impose et chaque feu doit être surveillé et éteint avant d'être abandonné. Il est impératif de se conformer aux instructions des autorités locales.

[Carte du risque général d'incendie de forêt dans les régions du Valais](#)

Personnes de contact

Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, 027 606 50 05

Jean-Christophe Clivaz, chef du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, 027 606 32 05

Philipp Hildbrand, chef de l'Office cantonal du feu, 079 347 59 31

